



DELIBÉRATION N° 42/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Convention de partenariat relative à une mission d'expertise et de conseil en vue de l'organisation d'une exposition temporaire au Musée SAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Etaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Musée SAHUT organise, au titre de 2023, une exposition temporaire ayant pour thème les estampes japonaises pour la période du 02 mai 2023 au 29 octobre 2023.

L'organisation de cette exposition ainsi que, dans ce cadre, l'organisation de trois visites guidées nécessitent la mise en œuvre d'une mission de conseil et d'expertise auprès du Musée SAHUT.

A ce titre, la Commune de Volvic a décidé de conclure une convention de partenariat à intervenir avec Sylvain REVOLON, expert en matière d'histoire de la xylographie japonaise.

La mission de l'intervenant comprendra notamment :

- Le prêt de plus de 50 estampes japonaises de sa collection ;
- L'expertise de la collection d'estampes japonaises du Musée SAHUT (Identification des auteurs, de sujets et des périodes d'impression) ;
- La participation à la rédaction du catalogue de l'exposition temporaire 2023 ;
- L'organisation de trois visites guidées.

La convention de partenariat sera conclue pour la période du 02 mai 2023 au 29 octobre 2023 pour un montant de 2 250€.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver, les termes de la convention, annexée à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et Monsieur Sylvain REVOLON ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

